

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2018-03**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **1<sup>er</sup> avril 2019 à 20h00** à la salle du conseil municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure #2018-03.

**Nature et effets :**

Autoriser qu'un bâtiment complémentaire non annexé et abritant un spa, soit conservé à une distance de 1,00 mètre du mur arrière de la maison alors que la distance minimale prescrite au règlement de zonage est de 2,00 mètres.

Autoriser que ce même bâtiment complémentaire soit conservé à une distance de 1,22 mètre de la piscine hors-sol en place alors que la distance minimale prescrite au règlement de zonage est de 1,50 mètre.

Autoriser que cette même piscine hors-sol en place ait une hauteur de 1,35 mètre alors que la hauteur minimale prescrite au règlement de zonage est de 1,50 mètre.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le conseil municipal, rendrait ces constructions conformes à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

**Demandeur et identification du site concerné :**

Madame Chantale Sinclair  
122 route 132 à Baie-des-Sables  
Lot 210-2 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider  
Matricule : 7698-12-6584

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

Donné à Baie-des-Sables, ce 14 mars 2019.

---

Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier